



Belgian Disability Forum asbl (BDF) Rapport d'activités 2017

1. Introduction

Ce rapport d'activités a pour objectif de donner une vision fidèle de la manière dont le Belgian Disability Forum asbl (BDF) a rempli ses missions au cours de l'année 2017.

Il n'entre pas dans les détails de tout ce qui a été réalisé au cours de l'année. Le Conseil d'administration tient à rappeler que la masse de travail à couvrir est considérable et que le secrétariat est composé d'un personnel limité.

Le plan d'action 2017 avait tenu compte au mieux de cette réalité, en ciblant l'action du BDF sur certaines thématiques prioritaires.

Le Conseil d'administration renouvelle ses remerciements au secrétariat pour les résultats atteints grâce à son investissement enthousiaste.

Au niveau des thématiques suivies, l'action du BDF s'est centrée sur 4 axes principaux :

- la mise en œuvre de la Convention ONU sur les droits des personnes handicapées par une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre par la Belgique des recommandations du Comité des droits des personnes handicapées, dans le développement des politiques qui ont un impact sur la vie des personnes handicapées
- l'accompagnement au lancement de la carte européenne du handicap
- l'analyse du processus de suivi des « Objectifs du développement durable » (SDGs) et l'implication dans le suivi du rapport volontaire de la Belgique sur la mise en œuvre des SDGs
- le renforcement de la communication vers ses membres

2. Convention ONU sur les droits des personnes handicapées

a) Suivi de la mise en œuvre des recommandations UNCRPD – évaluation à mi-parcours

L'année 2017 a été mise à profit pour continuer et finaliser le travail initié en 2016.

1. Rétroactes

Durant le second semestre 2016, le BDF avait lancé un travail d'évaluation à mi-parcours ¹ de la mise en œuvre des recommandations du Comité des droits des personnes handicapées par les différents gouvernements constitutifs de la Belgique fédérale.

Chaque ministre de chaque gouvernement (fédéral, régional et communautaire) avait ainsi reçu un courrier lui demandant de préciser les modalités de son action en la matière.

2. Interpellation des chefs de gouvernements

Le bilan au 1^{er} janvier 2017 n'était pas satisfaisant : le secrétariat du BDF avait reçu une réponse de 11 ministres seulement ².

Le Conseil d'administration avait donc décidé d'écrire aux Premier Ministre et Ministres-Présidents des différents gouvernements pour leur demander d'inciter leurs ministres et secrétaires d'état à répondre à la demande du BDF.

3. Prises de contact

A la demande du Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Rudy Demotte, une rencontre a eu lieu, le 16 février 2017, à son cabinet entre des représentants de plusieurs membres de son gouvernement ³ et une délégation du BDF. L'occasion a été saisie de leur montrer l'importance de suivre les recommandations du Comité des droits des personnes handicapées et, notamment, de mettre en place un Conseil d'avis au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

A ce jour, le BDF n'a pas eu connaissance d'avancées concrètes en la matière.

¹ Le premier rapport de la Belgique a été transmis au Comité des droits des personnes handicapées (Le Comité) le 25/07/2011. Le second aurait dû être transmis en 2015. Vu les retards pris par le processus, le Comité a décidé que la Belgique lui présenterait, en 2019, un rapport unique regroupant les 2^{ème} et 3^{ème} rapports. 2016-2017 constituait donc le milieu de la période entre les deux soumissions de rapport.

² Voir Belgian Disability Forum asbl (BDF) Rapport d'activités 2016, p.2-4

³ Etaient représentés : les Cabinets du Ministre-Président, du Ministre du Budget et de la Fonction publique, de la Ministre de la Petite Enfance et de la Ministre de l'Egalité des chances



4. Note de synthèse

Sur base des réponses reçues, une note de synthèse a été rédigée par le secrétariat du BDF. Elle a été analysée et amendée le 29 juin 2017, lors d'une réunion de travail ouverte à deux représentants par organisation membre du BDF.

La réunion s'est déroulée de manière très dynamique, avec une assemblée particulièrement engagée. Cela a permis de dégager une position commune très claire

5. Communication vers la presse

Sur base de ces acquis, un dossier de presse a été élaboré. Il était structuré autour des 5 aspects suivants :

- Participation
- Accessibilité
- Justice
- Enseignement - Emploi
- Respect du domicile – Famille – Autonomie - Inclusion

Ce dossier a été transmis à une journaliste du journal *Le Soir*, une journaliste du journal *De Standaard* et un journaliste du journal *Grenz Echo*.

Le 22 août 2017, le CA du BDF a eu un entretien de 3 heures avec Elodie Blogie du journal *Le Soir*. Cela a permis à la journaliste d'aller très en profondeur dans sa compréhension de la problématique. Le résultat a été la publication de 2 pages et demi (dont la une) d'informations claires et essentielles, dans l'édition du lendemain. Un tel résultat est exceptionnel pour le BDF et a eu des répercussions intéressantes en radio (*La Première-RTBF* : 8h00 et 13h00) ⁴.

Malheureusement, les contacts pris avec le journal *De Standaard* n'ont pas débouché sur des résultats concrets.

Au niveau de la Communauté germanophone, les contacts pris avec *Grenz Echo* ont permis d'obtenir un entretien entre Peter Schlembach, membre germanophone du CA du BDF et un journaliste, avec promesse de publication ... Celle-ci n'a pas eu lieu à ce jour.

Le travail réalisé par le BDF à ce niveau a été particulièrement apprécié par AS Leenknecht qui a participé à la réunion de travail pour l'European Disability Forum (EDF) et qui a confirmé qu'aucun autre conseil national n'a développé d'action aussi cohérente.

⁴ <http://bdf.belgium.be/fr/newsletter/le-bdf-en-action-ao%C3%BBt-2017.html>



b) Conférence des Etats parties

A l'occasion de cette édition 2018, le SPF Sécurité sociale ne pouvait financer la présence que d'un seul représentant de la société civile belge dans le domaine du handicap lors de la Conférence des Etats parties à l'UNCRPD.

Le BDF et le CSNPH ont donc décidé que Pierre Gyselinck, Président du BDF et membre du CSNPH représenterait le secteur associatif belge des personnes handicapées au siège de l'ONU à New York, du 13 au 15 juin 2017.

La Conférence des Etats parties portait sur les Objectifs du développement durable (SDG's), l'inclusion et la participation pleine et entière des personnes handicapées et de leurs organisations dans l'implémentation de l'UNCRPD et la promotion de l'inclusion urbaine.

Le BDF a participé à la réunion CoorMulti⁵ du 09/05/2017 chargée de préparer l'intervention officielle de la Belgique lors de cette conférence. Suite à celle-ci, le BDF a proposé des amendements à la déclaration qui serait lue par le chef de la délégation officielle de la Belgique.

Cela a donné lieu, cette année, à des « négociations » beaucoup plus difficiles que les années précédentes. Finalement, les arguments du BDF ont été correctement pris en compte et Pierre Gyselinck a pu prendre place dans la délégation officielle de la Belgique, le BDF endossant le contenu de la déclaration officielle de la Belgique.

Cette déclaration constitue un engagement formel de tous les gouvernements constitutifs de la Belgique fédérale en faveur de la création, dans toutes les entités politiques, d'un conseil d'avis de personnes handicapées et d'une implication inconditionnelle de ces conseils d'avis dans les processus politiques⁶.

Des échanges à l'ONU, il est ressorti qu'il y a désormais beaucoup de liens entre l'UNCRPD et les Objectifs du Développement Durable (SDG's). Ces 2 outils se complètent et se renforcent mutuellement, l'UNCRPD étant le guide à long terme et les SDG's le levier d'action concret à moyen terme (2030).

⁵ CoorMulti : réunion de coordination organisée par les services du SPF Affaires étrangères dans le cadre de la participation de la Belgique aux relations multilatérales (http://diplomatie.belgium.be/fr/sur_lorganisation/organigramme_et_structure/m). Y sont invitées les administrations compétentes des entités fédérées. Dans le cadre de l'UNCRPD, la société civile, dont le BDF, participe à certaines réunions de CoorMulti.

<http://bdf.belgium.be/fr/newsletter/le-bdf-en-action-%E2%80%93-mai-%C2%A02017.html>

⁶ <http://bdf.belgium.be/fr/newsletter/le-bdf-en-action-%E2%80%93-juin-2017.html>

Un focus particulier a également été placé sur les travaux en cours au sein du « Groupe de Washington sur les statistiques relatives au handicap »⁷ en matière de récolte et de traitement des données statistiques en lien avec le handicap.

Au niveau pratique, Pierre Gyselinck s'est réjoui d'une nette amélioration dans la modération des débats. Le président de séance a limité systématiquement le temps de parole de chaque intervenant à deux minutes, ce qui a permis de dynamiser les sessions en évitant les interventions beaucoup trop longues des années précédentes.

Grâce au support technique apporté par la représentation de la Belgique auprès de l'ONU, Pierre Gyselinck a pu participer sans difficultés aux différentes sessions de la conférence. Un courrier de remerciement a été envoyé à Monsieur l'Ambassadeur.

c) Deuxième et troisième rapports de la Belgique

Le premier rapport de la Belgique a été transmis au Comité des droits des personnes handicapées (Comité) le 25/07/2011. Le second aurait dû être transmis en 2015.

Vu les retards pris par le processus, le Comité a décidé que la Belgique lui présenterait, en 2019, un rapport unique regroupant les 2^{ème} et 3^{ème} rapports.

D'autre part, il est important de tenir compte du fait que ce « 2^{ème} – 3^{ème} » rapport sera réalisé selon une procédure appelée « procédure simplifiée », plus légère que celle utilisée pour le premier rapport. Cela se concrétisera, tant pour le rapport officiel que pour le(s) rapport(s) alternatif(s), sous forme de rapports plus courts, axés sur des sujets ciblés, rédigés dans la continuité des recommandations du Comité rendues lors du 1^{er} rapport.

Ils seront, en quelque sorte, une photographie des évolutions engrangées par rapport aux constats posés par les experts en 2014.

Les informations reçues à ce stade sont provisoires et sujettes à modifications possibles. En effet, le budget que l'ONU pourra consacrer au Comité conditionnera les dates des réunions de celui-ci. En conséquence, le calendrier des 3 années prochaines pourrait être le suivant :

- Avril ou novembre 2018 : envoi de points d'attentions et, éventuellement, de nouveaux sujets au Comité

⁷ Le Groupe de Washington sur les statistiques relatives au handicap (*Washington group*) a été créé suite au séminaire des Nations Unies sur l'évaluation du handicap qui s'est tenu en juin 2001 à New York. Il a pour objet de déterminer la méthodologie nécessaire pour la comparaison de données relatives au handicap au niveau transnational. Siègent au *Washington group* des représentants des agences nationales de statistiques.
www.washingtongroup-disability.com.



- Août 2018 ou février 2019 : le Comité publie une nouvelle « List of issues »

Auront successivement lieu ensuite : la réponse officielle de la Belgique, les commentaires du BDF sur les réponses de la Belgique à la « List of issues », une réunion préparatoire à Genève entre les experts et la société civile, et le Dialogue constructif à Genève.

d) Article 19 – « Désinstitutionnalisation » : « General comment »

Le 31/08/2017, le Comité des droits des personnes handicapées a publié son Commentaire général relatif à l'article 19 de l'UNCRPD.⁸

Les options prises par le Comité des experts dans ce Commentaire général sont susceptibles d'impacter très fortement les politiques actuellement menées en Belgique.

Le 14 novembre 2017, le BDF a donc mené, conjointement avec le CSNPH, un premier travail d'analyse de ce Commentaire général afin d'en apprécier la portée réelle et d'évaluer les défis que constitue son application en Belgique.

Le CSNPH en sa réunion plénière de novembre a décidé de confier à son groupe de travail « éthique » la rédaction d'une note de position. Le calendrier et le cadre de travail seront fixés en réunion le 15 janvier 2018. Le BDF sera à nouveau associé aux travaux avant la finalisation de cette note de position.

D'autre part, la partie thématique de l'AG 2018 sera aussi consacrée à cette thématique, de manière à mettre tous les membres du BDF correctement au courant de la portée de ce Commentaire général et de baliser le cadre du positionnement du BDF à son sujet, en partant de sa position de départ : la personne doit pouvoir choisir son lieu de vie, ce qui implique qu'elle dispose de plusieurs options différentes et qu'elle puisse compter sur une accessibilité et sur des services suffisants pour pouvoir vivre en toute autonomie⁹.

e) Rencontre avec des délégations étrangères

Au cours de l'année 2017, le BDF a rencontré deux délégations étrangères et a été invité à un événement en lien avec la mise en œuvre de l'UNCRPD.

- Le 21 avril 2017, le BDF a été invité à prendre la parole lors d'un séminaire organisé à Paris par le Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE) sur la mise en

⁸

http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRPD/C/GC/5&Lang=en

⁹ <http://bdf.belgium.be/fr/newsletter/le-bdf-en-action-novembre-2017.html>

6



œuvre de l'UNCRPD. Thérèse Kempeneers-Foulon y a présenté l'action du BDF.

- Le 7 juin 2017, Pierre Gyselincx, Veerle Van Den Eede et Olivier Magritte ont rencontré une délégation islandaise. Leur objectif était d'apprendre du BDF comment il a préparé son rapport alternatif UNCRPD et quel suivi il a donné aux recommandations du Comité à la Belgique
- Le 23 novembre 2017, Veerle Van Den Eede et Olivier Magritte ont participé, au Parlement européen, à un séminaire organisé par le Député européen Hannu Takkula (Finlande) sur le thème « Rencontrer les besoins des personnes handicapées ». Les échanges ont principalement porté sur la notion de budget d'assistance personnelle tel qu'organisé par la Région flamande.

Ces sollicitations démontrent que le travail mené par le BDF en matière de suivi UNCRPD est reconnu et apprécié. Elles sont autant d'occasions de développer des contacts utiles avec d'autres conseils nationaux. Le BDF considère qu'il est fondamental de partager son expérience.

f) Autres actions dans le cadre des traités « Droits de l'Homme »

L'examen de l'état d'avancement national de la mise en œuvre des traités relatifs aux « Droits de l'Homme » se réalise selon des rythmes variables selon les dispositions prévues dans les traités. Beaucoup de ceux-ci abordent des questions qui présentent de l'intérêt pour les personnes handicapées.

Grâce à la rédaction de son rapport alternatif sur la mise en œuvre de l'UNCRPD, le BDF dispose d'un outil de base qui lui permet aussi de préparer de manière efficace des rapports alternatifs sur ces autres traités de la sphère des droits de l'homme.

1. ONU – Traité de Marrakech

Le Traité de Marrakech a pour objet de faciliter l'accès des personnes aveugles et malvoyantes à la lecture de textes imprimés. Il a été ouvert à la signature le 28 juin 2013. La Belgique l'a signé, l'Union européenne également. Il est entré en vigueur le 30 septembre 2016.

Par contre, les choses ne progressaient pas au niveau de sa ratification pour une question de compétences de l'Union européenne. Le 14 février 2017, la Cour européenne de justice a confirmé que l'Union dispose bien de la compétence exclusive en la matière. L'Union européenne peut donc conclure seule le traité sans la participation des Etats membres.



En date du 13/09/2017, le Parlement et le Conseil de l'Union européenne ont adopté une directive ¹⁰ et un règlement ¹¹ dans le cadre de la mise en œuvre du Traité de Marrakech. Ces instruments ont été publiés au *Journal officiel de l'Union européenne* le 20/09/2017, et sont entrés en vigueur le 20^{ème} jour suivant cette date (article 12 de la directive et article 9 du règlement).

La transposition en droit national par les Etats membres de la directive doit être réalisée au plus tard le 11 octobre 2018 (article 11 de la directive). A partir du moment où tous les Etats membres auront transposé la Directive, l'Union européenne pourra déposer les instruments de ratification du traité.

2. Charte Sociale Européenne

La Charte Sociale Européenne n'est pas un instrument des Nations Unies. Il s'agit d'un instrument du Conseil de l'Europe.

Néanmoins son contenu et le processus d'évaluation qui y est lié se rapprochent fortement du cadre onusien.

Le 11^{ème} rapport de la Belgique sur la Charte sociale européenne portait sur les aspects suivants : santé, sécurité sociale et protection sociale.

Le BDF a pu se baser sur le contenu de son rapport alternatif UNCRPD ainsi que sur une série d'avis du CSNPH pour préparer, en 2017, son « commentaire » sur ce 11^{ème} rapport. Malheureusement, faute de temps, il n'a pas été possible d'impliquer les conseils d'avis fédéraux et régionaux dans le processus.

Le Commentaire du BDF a été transmis au Conseil de l'Europe le 31 août 2017. Le secrétariat du Conseil de l'Europe a bien transmis le Commentaire du BDF à l'Etat belge en lui demandant de réagir. Cela devrait donc impliquer une prise en compte par les différents gouvernements de la Belgique fédérale.

¹⁰ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52016PC0596&from=FR>

¹¹ [http://www.europarl.europa.eu/RegData/docs_autres_institutions/commission_europeenne/com/2016/0595/COM_COM\(2016\)0595_FR.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/docs_autres_institutions/commission_europeenne/com/2016/0595/COM_COM(2016)0595_FR.pdf)

3. Les objectifs du Développement Durable (SDG's)

A partir de 2017, les Objectifs du Développement Durable (SDG's) ont pris une importance particulière au niveau de l'ONU et l'EDF a incité les conseils nationaux à s'impliquer dans leur suivi.

Cela a été particulièrement le cas pour le BDF car la Belgique était l'un des 10 Etats membres de l'Union européenne à s'engager, volontairement, à présenter un rapport sur la manière dont ils agissent pour rencontrer les objectifs du développement durable.

Pour autant, il s'agit d'un dossier qui n'occupait qu'une place restreinte dans le plan d'action du BDF et il n'a pas été possible d'y accorder beaucoup de temps.

1) Réunion CSO à Genève

Pierre Gyselinck a participé, pour le BDF, à la réunion des organisations de la société civile (CSO) à Genève les 24 et 25 avril 2017. L'ensemble des frais inhérents à ce déplacement étaient couverts par l'EDF.

Cette réunion a été l'occasion d'échanger sur le processus de suivi des SDG's par la société civile. Pierre Gyselinck a eu l'occasion d'y prendre la parole sur la thématique de la lutte contre la pauvreté ¹².

2) Formation EDF

Les 8 et 9 juin 2017, l'EDF a organisé une formation pratique sur les SDG's et sur la préparation des rapports alternatifs nationaux.

Pour le BDF, c'est Olivier Magritte qui y a participé. Y ont été abordés :

- L'importance des SDG's
- La place du handicap dans les SDG's ; International Disability Alliance (IDA) incite fortement les pays concernés par la remise d'un rapport volontaire à ne pas rater l'occasion : l'UNCRPD est l'objectif général, mais les SDG's contiennent les outils d'opérationnalisation de l'UNCRPD d'ici 2030. Exemple : si l'enseignement inclusif n'est pas identifié dès maintenant dans les plans de mise en œuvre des SDG's par la Belgique, cela signifie que l'action de celle-ci en la matière sera minime d'ici 2030...
- Le processus en cours d'établissement d'indicateurs statistiques en lien avec le handicap (Processus de Washington) : 175 des 230 indicateurs identifiés dans le cadre des SDG's sont pertinents pour le handicap

¹² <http://bdf.belgium.be/fr/newsletter/le-bdf-en-action-%E2%80%93-avril%202017.html>

- Le calendrier de présentation des rapports nationaux et les modalités de soumission de rapports alternatifs : publication des rapports volontaires nationaux début mai et position de la société civile dans les 6 semaines consécutives

3) Rapport volontaire de la Belgique

Durant la période du 10 au 19 juillet 2017, la Belgique a présenté son rapport volontaire au siège de l'ONU à New York. Il s'agissait d'une présentation devant les représentations de l'ensemble des Etats membres de l'ONU. L'approche est donc différente de celle de la plupart des traités droits de l'homme, dont l'UNCPRD, où les rapports nationaux sont présentés à des Comités d'experts.

4) Commentaire BDF sur le rapport volontaire de la Belgique

Contrairement à ce qui était prévu, le rapport volontaire de la Belgique n'a été rendu public que le 20 juin 2017.

Le BDF n'a ainsi disposé que de 10 jours (dont deux week-ends) pour analyser le document de 75 pages en anglais et pour communiquer ses commentaires au secrétariat des Nations Unies. Le travail a donc été réalisé dans l'urgence par le secrétariat et validé par le CA. Il n'était pas possible d'impliquer les organisations membres.

Autre écueil, le secrétariat de l'ONU ne prenait en compte que les commentaires répondant à un questionnaire électronique dans lequel chaque réponse devait se limiter à 300 mots.

Du point de vue du handicap, le résultat était particulièrement décevant. Si le handicap était bien mentionné, ce qui n'est pas le cas dans la majorité des rapports volontaires nationaux, il ne l'était que de manière lapidaire, généralement pour mettre en avant des initiatives, certes positives, mais très ponctuelles, certaines datant de nombreuses années. Par ailleurs, nous n'y avons retrouvé aucune planification pour l'avenir.

D'autre part, le rapport met systématiquement en avant la qualité du processus de consultation mis en place dans le cadre de ce rapport. Tant le BDF que le CSNPH ont bien dû constater qu'ils n'avaient en fait pas été consultés. Le Centre National de Coopération au Développement (CNCD), les syndicats et les mutualités ont établi le même constat ¹³.

Un courrier a été envoyé à la Ministre Marghem et au Premier Ministre avec le commentaire du BDF.

L'EDF insistait beaucoup pour que le BDF soit intégré dans la délégation belge. Contact pris avec les rédacteurs du rapport, il est apparu que ceux-

¹³ <http://bdf.belgium.be/fr/newsletter/objectifs-de-d%C3%A9veloppement-durable%C2%A0-un-rapport-volontaire-national-qui-laisse-les-personnes-handicap%C3%A9es-sur-le-c%C3%B4t%C3%A9.html>

ci n'étaient disposés à intégrer des apports venant de la société civile que dans la mesure où ils présentaient des exemples de bonnes pratiques. Le Conseil d'Administration du BDF a donc jugé qu'il n'était pas opportun que le BDF demande à intégrer la délégation officielle.

Ce sont donc les représentants de l'EDF et de l'IDA qui ont défendu le commentaire du BDF devant l'Assemblée des Etats membres de l'ONU. Le BDF n'a malheureusement pas eu de retour concret de ce qui s'est dit à cette occasion.

5) Prochaines échéances

Suite à ce travail, le CA a considéré qu'il serait utile d'avoir des contacts avec les organisations qui, comme le BDF, ont regretté le manque de consultation pour rechercher des synergies en vue d'un prochain rapport volontaire de la Belgique qui, selon toute vraisemblance devrait être remis dans 5 ans.

D'autre part, un effort de communication sera nécessaire : le grand public et les personnes handicapées n'ont pas assez conscience du fait que les SDG's ne se limitent pas au développement « basses émissions de carbone » et à la coopération au développement. Les SDG's, ce sont aussi l'enseignement, le social, la mobilité, l'accessibilité y compris dans les pays dits « développés »...

Enfin, l'EDF a proposé au BDF de collaborer à l'organisation d'une conférence sur les SDG's lors du Board de l'EDF le 5 mars 2018 à Bruxelles. Le CA a accepté ¹⁴.

4. Liberté de mouvement et accessibilité en Europe

La libre circulation des biens et des personnes est un des fondements de la construction européenne. Depuis de nombreuses années, le BDF y attache une grande attention.

L'année 2017 aura été centrée principalement sur le lancement en Belgique de la *Carte européenne de handicap* ¹⁵, par l'avancement du dossier *European Accessibility Act* et par la concrétisation de la Directive Accessibilité du Web.

a) Carte européenne de handicap

L'année 2017 a été celle de la mise en œuvre pratique de l'*European Disability Card (EDC)* en Belgique. Le BDF était représenté, par son

¹⁴ <http://bdf.belgium.be/fr/newsletter/le-bdf-en-action-novembre-2017.html>

¹⁵ Il est à noter que la Commission européenne a remplacé l'intitulé antérieur « InclEUusive Card » par « Carte européenne du handicap » ou « EU disability Card »



secrétariat, au sein du Comité d'accompagnement du projet qui se réunissait chaque mois. Le CA du BDF a rencontré régulièrement¹⁶ Gauthier Cocle, coordinateur et responsable du projet au niveau du Service Public Fédéral (SPF) Sécurité sociale.

1. Logique

Le projet est de mettre à disposition des personnes handicapées qui le souhaitent une carte reconnue dans d'autres d'Etats membres de l'Union européenne et leur garantissant les mêmes droits que les ressortissants nationaux dans une série de domaines déterminés.

Pour la Belgique, les domaines retenus à ce stade sont : la culture, les loisirs, le sport et le tourisme. Le BDF souhaite voir cette liste s'élargir dans les années à venir.

2. Opérationnalisation

Trois objectifs étaient poursuivis au niveau opérationnel :

1. La mise en place d'un système de gestion publique et partagée impliquant le SPF Sécurité sociale – DG Personnes handicapées, l'AVIQ pour la Région wallonne, la VAPH pour la Région flamande, PHARE pour la Région bruxelloise et la DSL pour la Communauté germanophone. L'échange des données se fait par l'intermédiaire de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS)
2. La sensibilisation des prestataires de services, principalement au travers de la publication et de la diffusion d'une brochure qui leur est destinée. Elle insiste sur les plus-values de l'accessibilité pour les prestataires de services. Elle a été réalisée en quatre langues (FR-NL-D-EN). Sa diffusion a été assurée, principalement par les ministères en charge du sport, de la culture, du tourisme et par les Agences en charge du handicap dans les différentes entités fédérées. Chaque prestataire impliqué reçoit également des affiches, stickers et un logo à utiliser dans ses outils de communication. Le site Internet mettra régulièrement à jour durant l'année 2018 la base de données des prestataires de service ayant communiqué qu'ils acceptent la carte.
3. La communication vers les utilisateurs finaux, sur base d'un site Internet, d'affiches et de brochures. Le site Internet a été développé, en quatre langues (FR-NL-D-EN) par Fédict, labellisé « Anysurfer » et contient des capsules en langue des

¹⁶ Les 10/01/2017, 12/09/2017, 10/10/2017, 14/11/2017

signes réalisées en collaboration avec *Doof Vlaanderen* ¹⁷. Les brochures ont été produites en quatre langues (FR-NL-D-EN) et en « facile à lire » (réalisation en collaboration avec l'asbl Inclusion, membre du BDF) et en « braille » (réalisation en collaboration avec la Ligue Braille, également membre du BDF). Les organisations représentatives des personnes handicapées ont été impliquées dans la diffusion de l'information auprès de leurs membres. A cela s'ajoute une communication sur Internet, sous la forme de bannières, et dans les installations des lieux publics, sous la forme de cartes postales.

4. Intensification nécessaire

La communication vers les prestataires doit être intensifiée. Des contacts ont été pris avec les communes, les provinces, les fédérations sectorielles, mais il s'agit d'un chantier qui devra être développé par les différents partenaires du projet durant les années à venir.

On s'inscrit en effet dans un processus : il faut que celui-ci perdure. Il serait dommage que l'on constate après un an que certains prestataires ou partenaires n'adhèrent plus au projet. Le BDF restera vigilant et si nécessaire, interpellera les partenaires qui ont développé le projet.

5. Kick-off

Le lancement (*Kick-off*) de la carte a eu lieu le 19/10/2017, en présence de la Commissaire européenne, Marianne Thyssen, qui a soutenu la concrétisation du projet, des 5 ministres compétents, de deux représentants des prestataires de service – Jan Vereecke, Administrateur du Sportpaleis à Anvers et Albert Joris, Directeur d'exploitation du Domaine des Grottes de Han et enfin de représentants de la société civile : Pierre Gyselinck pour le BDF et Gisèle Marlière pour le CSNPH

Le lieu retenu pour le lancement avait une valeur symbolique pour l'ensemble du projet : les Musées Royaux des Beaux-Arts.

6. Diffusion de la carte

A partir du lendemain du *Kick-off*, les personnes intéressées avaient la possibilité de demander la carte.

Au 31/12/2017, les résultats de diffusion répondaient totalement aux attentes :

- 7880 cartes avaient été commandées et délivrées

¹⁷ Demande faite par l'intermédiaire de FEVLADO (Doof Vlaanderen) qui a pris contact avec Visual Box, avec qui ils travaillent régulièrement.



- Le délai nécessaire pour l'obtention de la carte est inférieur à 2 semaines

7. Niveau européen

Les principes retenus sont les mêmes que ceux en vigueur pour la carte de stationnement : l'Etat membre décide des critères de reconnaissance, avec un système de reconnaissance mutuelle.

Les détenteurs de la carte peuvent s'en servir dans les 7 autres Etats membres ¹⁸ qui se sont impliqués dans le projet.

L'objectif est maintenant d'étendre le nombre d'Etats participants. En 2018, le BDF pourrait interpeller l'EDF sur la manière dont il compte solliciter la Commission européenne pour l'élargissement du projet dans les années à venir.

8. Un aboutissement pour le BDF

Pour le BDF, le lancement de cette carte a constitué un événement important : la concrétisation sur le plan européen d'une idée lancée lors de son assemblée générale du 26 janvier 2009.

b) EU Accessibility Act

Le 2 décembre 2015, la Commission européenne déposait une proposition de *directive relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres en ce qui concerne les exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services (2015/0278 (COD))*.

1. Le projet de directive

L'objectif de la Commission européenne est double :

- renforcer le marché intérieur en encourageant la libre circulation de produits et services accessibles
- progresser dans la mise en œuvre de la *Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées* (ratifiée par la Belgique mais aussi par l'Union européenne (UE) elle-même) et, ainsi, concrétiser la stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées

Cette proposition de directive est communément appelée *European Accessibility Act* (EAA). Elle vise à fournir une définition et un cadre de mise en œuvre communs à l'échelon de l'Union européenne s'agissant des exigences en matière d'accessibilité de certains produits et services (analyses de besoins des personnes et d'impact sur les entreprises à l'appui).

¹⁸ Chypre, l'Estonie, la Finlande, l'Italie, Malte, la Roumanie et la Slovaquie



La directive proposée harmonisera ces exigences pour une liste de produits et de services qui comprend:

- les ordinateurs et les systèmes d'exploitation
- les guichets bancaires automatiques, les distributeurs de titres de transport et les bornes d'enregistrement automatiques
- les téléphones intelligents
- les équipements télévisuels liés aux services de télévision numérique
- les services de téléphonie et équipements connexes
- les services de médias audiovisuels et équipements connexes
- les services de transport de voyageurs par voie aérienne, chemin de fer, voie d'eau et autobus
- les services bancaires
- les livres électroniques
- le commerce électronique

2. L'EDF manifeste

Au début de l'année 2017, le contexte semblait peu favorable pour une avancée concrète vers l'adoption de cet instrument attendu par le mouvement européen des personnes handicapées.

C'est ainsi que, au Parlement européen, le Comité « Marché Intérieur » se prononçait en faveur d'amendements affaiblissant le contenu des obligations à l'endroit des entreprises. Quant au Workshop organisé par la Commission Européenne les 2 et 3 février 2017, auquel ont participé Pierre Gyselinck et Véronique Duchenne pour le BDF, les entrepreneurs ont exprimé la peur que les règles briment leur créativité tout en admettant être conscients du besoin de normes minimales pour pouvoir s'imposer sur le marché.

Cette approche frileuse a été confirmée par la rencontre du 6 mars 2017 entre le secrétariat du BDF et Madame Rabau, correspondante internationale de la Direction générale Appui stratégique : étant donné que les milieux économiques n'ont pas une vue suffisamment claire de ce que leur imposera cette directive, ils hésitent à se positionner ouvertement en sa faveur.

Le temps était donc venu pour l'EDF de mettre la pression sur les instances européennes. Cela s'est fait par une manifestation organisée le 6 mars 2017 devant le Parlement européen. Pierre Gyselinck, Veerle Van Den Eede et Olivier Magritte y étaient pour le BDF. Des délégations d'organisations membres du BDF y ont également participé. Un reportage a été diffusé lors du journal télévisé de la VRT. Le BDF a également interpellé ses parlementaires européens pour soutenir un texte ambitieux.



Finalement, le Parlement européen a émis un vote positif sur l'EAA le 14/09/2017, en adoptant certains amendements qui allaient complètement dans le sens des attentes de l'EDF :

- « Microentreprises » de moins de 10 personnes : la directive ne s'applique pas à leurs produits
- *Audiovisual Media Services (AVMS)*: complètement exclus de la directive. Ainsi, les programmes TV ne sont pas couverts
- Marchés publics et autres actes de l'Union : application de l'EAA
- Environnement bâti : l'EAA s'applique sauf certaines exceptions
- Transports : changements positifs car l'EAA s'appliquera à tous les modes de transport en ce compris le transport public urbain, la location de voitures et taxis, les arrêts et le transport multimodal
- Portée et force de l'EAA: renforcement du mécanisme de plainte, meilleure implication des utilisateurs eux-mêmes et des autorités de surveillance, en ce compris dans le domaine des marchés publics

Les efforts de lobbying se sont donc avérés positifs vu que le texte amendé de la sorte par le Parlement européen va plus loin que la version initiale.

L'étape suivante consistera à convaincre les Etats membres du bien-fondé de l'EAA, de sorte qu'il soit adopté par le Conseil des ministres de l'Union européenne. Il s'agit de l'étape la plus difficile car certains gouvernements analysent l'EAA comme une source de contraintes, plutôt que comme une possibilité de création de marchés nouveaux via l'harmonisation des règles .

Le CA du BDF écrira aux gouvernements constitutifs de la Belgique fédérale afin de les inciter à voter en faveur de l'EAA au Conseil des ministres européens.

c) Directive "Accessibilité du Web"

Le travail sur la Directive sur l'accessibilité du web a été mené par un groupe de travail commun BDF - CSNPH - Conseils d'avis auquel a été adjoind *Anysurfer* pour son expertise en la matière.

Le 23/05/2017, le secrétariat a adressé au Ministre De Croo et à Fedict, respectivement en charge de l'agenda numérique et du développement des sites web pour la fonction publique fédérale, un courrier cosigné par le BDF et par le CSNPH pour présenter leurs attentes et recommandations par rapport à la mise en œuvre de la directive à partir d'octobre 2018, mais aussi pour les inviter à présenter leur vision en matière d'accessibilité du web lors de la plénière du CSNPH de septembre 2017.

Une réunion de travail organisée le 22/08/2017 a finalement réuni autour de la table Gisèle Marlière, Pierre Gyselinck, Ronald Vrydag, Thomas Dabeux, Véronique Duchenne, Daniel Tresegnie, le Cabinet De Croo et Fedict. Les défis réglementaires liés à la mise en œuvre pratique ont été débattus. Une liste de points d'attention et de recommandations a été établie et envoyée le 24/10/2017 au Cabinet De Croo et Fedict. Le dossier fera l'objet d'un suivi en 2018 également.

d) Design for All

Le plan d'action 2016 du BDF incluait l'organisation d'une table ronde consacrée au *Design for All*, basée sur la demande de la Professeur Herssens (Université de Hasselt).

Un travail de préparation par e-mail a été mené à ce sujet au cours du mois de février 2017. Cela a permis de préparer une liste des questions par rapport auxquelles les organisations membres du BDF souhaitent obtenir des éclaircissements.

Cette liste a été transmise à la Professeure Herssens en tant que « personne de référence » afin de préparer au mieux la table ronde dont la date était fixée, en accord avec celle-ci, au 21/03/2017.

Malheureusement, la professeure Herssens a dû annuler sa participation à la table ronde pour raisons de santé. Le secrétariat a envoyé un mot à la professeure Herssens lui souhaitant un bon rétablissement.

Le CA a alors décidé de mener une réflexion sur la possibilité de se servir du travail réalisé pour organiser un travail sur ce sujet mais sans se baser prioritairement sur la professeure Herssens, ce qui n'empêchera pas le BDF de l'inviter à y participer.

Le CA a considéré le suivi de ce dossier comme non prioritaire : l'Europe peine à obtenir un consensus sur le *Design Universel* et les normes ISO se font attendre. Le BDF espère que le vote de l'EAA induira la relance d'une réflexion sur la nécessité d'une normalisation *Design Universel*.

e) Autres dossiers liés à l'accessibilité

Le BDF s'est également impliqué dans d'autres dossiers liés à l'accessibilité. :

- Dossier « scootmobiles » : interpellation de l'EDF concernant les règles en matière d'accès de ces véhicules aux transports en commun
- Interview de Vincent Snoeck et Nino Peeters à propos des difficultés d'accessibilité en Région bruxelloise et wallonne pour le BDF par Nicolas Sohy, magazine *Moustique* ¹⁹

¹⁹ <http://bdf.belgium.be/fr/newsletter/le-bdf-en-action-septembre-2017.html>

5. Participation aux instances de l'EDF

Tout au long de l'année 2017, le BDF a continué à prendre ses responsabilités au sein des instances de l'EDF.

a) Renouvellement des instances EDF

2017 était l'année du renouvellement des instances de l'EDF. Les élections ont eu lieu lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA) de Madrid qui s'est tenue les 13 et 14 mai 2017

1. Board

Tenant compte de la charge de travail des différents membres du CA du BDF, il a été convenu que Gisèle Marlière présenterait une dernière fois sa candidature au Board de l'EDF.

Il sera important, dans 4 ans, qu'un autre administrateur du BDF rejoigne le Board de l'EDF. Il est donc essentiel que le CA du BDF, dans son ensemble, suive attentivement les développements européens pour que la relève soit assurée dans une continuité parfaite. L'idéal serait donc que cette personne se positionne dès maintenant en assistant le plus régulièrement possible aux AGA, vu qu'il s'agit d'un processus électif.

Gisèle Marlière a été élue au Board. Il est à noter que Pierre Gyselincq l'est également, mais pour le compte de l'Action Européenne des Handicapés (AEH).

La composition du Board est disponible sur le site de l'EDF :

http://www.edf-fehp.org/our_board

2. Exécutif

Le BDF n'était pas candidat à une place au sein de l'exécutif.

La composition de l'exécutif est disponible sur le site de l'EDF :

http://www.edf-fehp.org/our_board

1. Groupe d'experts

Les élections étaient également l'occasion de renouveler les groupes d'experts de l'EDF. Ces groupes se réunissent généralement lors des séances du Board et lors des AGA. Le tableau suivant reprend les groupes d'experts et les représentants du BDF dans ceux-ci :

Comité statutaire des Finances	Pierre Gyselincq (au nom d'AEH)
Comité statutaire des membres et des titres de compétence	
Comité du Board de l'EDF sur les Droits de l'homme et la non-discrimination	Gisèle Marlière

Comité du Board de l'EDF sur les politiques sociales et l'inclusion	Pierre Gyselinck (au nom d'AEH)
Comité femmes	
Comité jeunes	

Pour ce qui est du fonctionnement des « groupes d'experts », le BDF a écrit au Président pour regretter que ces groupes fonctionnent uniquement en anglais. Cet état de fait exclut de fait un certain nombre de personnes sur base de critères totalement indépendants de leurs compétences dans la matière visée par le groupe en question.

2. Groupes d'experts par e-mail

En marge des élections proprement dites, l'EDF a également renouvelé les groupes d'experts par e-mail. Le tableau suivant précise qui représente le BDF dans ces différents groupes :

Environnement bâti	
Transport	
Personnes nécessitant un soutien accru	
Réfugiés et migrants	
Conseil de l'Europe	Olivier Magritte
ICT	Olivier Magritte

b) Un travail régulier

Lors de chaque réunion du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale, les représentants du BDF et en particulier Gisèle Marlière, sa représentante au CA de l'EDF, ont défendu avec rigueur et conviction les positions préparées de manière collégiale en Conseil d'administration du BDF.

C'est ainsi que des représentants du BDF ont participé au Board de l'EDF qui se sont tenus à Malte les 18 et 19 février 2017, à Madrid le 13 mai 2017 et à Tallinn les 8 et 9 octobre 2017. Ils ont également participé à l'Assemblée générale de l'EDF qui s'est tenue à Madrid les 13 et 14 mai 2017. Veerle Van Den Eede et Peter Schlembach y représentaient le BDF.

Par son travail régulier, constructif et volontiers critique (dans le bon sens du terme), le BDF est l'un des Conseils nationaux dont la parole compte au sein de l'EDF.

c) Financement de l'EDF

La nouvelle direction de l'EDF a mis son point d'honneur à renforcer la gestion comptable et le mode de financement de l'organisation.

1. Une gestion assainie

Les finances de l'EDF se sont nettement améliorées au cours des deux dernières années. Les comptes 2016 ont ainsi été clôturés avec un bénéfice de 70.000 €.

2. Financement : le BDF en attente de clarté

Au cours de l'année 2016, l'EDF avait lancé un travail de fond visant à lui donner accès à des actions de *fundraising* pour améliorer sa trésorerie.

Le BDF avait recommandé que cette démarche soit encadrée de manière stricte et transparente. Son insistance avait amené l'exécutif de l'EDF à préparer un *Code of conduct* en début d'année 2017.

Le point était à l'ordre du jour du Board de février 2017. Lors de la discussion, très rapide, sur ce point, Gisèle Marlière, pour le BDF, a demandé des explications ou des amendements concernant les points relatifs au processus de *screening* des donateurs, à la différence entre « donateur » et « sponsor », à la notion de « droits dérivés » de l'EDF, aux risques de « conflits d'intérêt » entre l'EDF et certaines entreprises, à la nécessité de disposer d'une « commission d'éthique » indépendante du Comité exécutif, au besoin d'inclure une « Liste de produits sensibles » en plus de la « liste d'exclusion ».

Finalement, le point n'a pu être voté et a été reporté à un *Board* ultérieur. Il n'était pas à l'ordre du jour des *Boards* de mai et d'octobre. Le BDF demandera qu'il soit mis à l'ordre du jour du *Board* de mars 2018.

d) Parlement européen des personnes handicapées

Comme tous les 4 ans depuis 2004, l'EDF a organisé le Parlement européen des personnes handicapées. C'est l'occasion de rassembler des Personnes Handicapées, des représentants de la société civile, des membres du Parlement européen et des représentants de la Commission européenne, pour discuter des thématiques liées à la situation des personnes handicapées.

1. Thème central : le droit de vote

Le thème central de cette session extraordinaire du parlement européen était le droit à la participation effective au vote. Ce thème était d'autant plus évident que l'échéance électorale européenne approche à grands pas (mai 2019).



2. Une grosse délégation du BDF

Pour l'EDF, une telle organisation implique une contrainte incontournable : celle de la participation des personnes handicapées. L'EDF doit remplir l'hémicycle du Parlement européen, soit plus de 800 places.

Le BDF a envoyé une délégation de 52 personnes, dont un groupe de 24 auto-représentants encadrés par l'association Inclusion.

Le BDF a cependant regretté que le programme n'ait été connu qu'à la fin de la période d'inscription. Cela a certainement limité la participation de certaines organisations membres du BDF.

3. L'expression du BDF

Chaque délégation nationale avait la possibilité de prendre la parole au cours de l'une des 3 sessions de la journée. Le temps de parole était strictement limité à 2 minutes !

Le CA du BDF a donc pris la décision de confier ce temps de parole à un auto-représentant. Celui-ci a préparé son intervention, l'a soumise au CA du BDF qui a particulièrement apprécié le fait qu'elle évoquait en termes généraux les difficultés rencontrées par toutes les personnes handicapées, quelle que soit la déficience dont elles sont porteuses.

Sa prise de parole a certainement été l'une des plus concrètes et des plus vivantes de la journée.

4. Une faible présence de parlementaires européens belges

Malgré les efforts déployés par le secrétariat jusque la veille de l'événement, il semble qu'aucun parlementaire européen belge n'ait assisté à la session.

Seule Helga Stevens a pris la parole en tant que Présidente de l'Intergroupe Handicap du Parlement européen.

5. Deux textes votés : de la matière pour l'action

Formellement, cette session a été l'occasion d'adopter deux motions.

- Manifeste EDF sur les élections européennes ²⁰
- Résolution EDF sur la stratégie européenne du handicap ²¹

Ces motions constituent des outils que le BDF et ses organisations membres pourront utiliser dans leurs relations avec les exécutifs en charge de l'organisation des procédures électorales en Belgique.

²⁰ http://www.edf-feph.org/sites/default/files/edf_manifesto_on_the_european_elections_2019_-_final.pdf

²¹

http://bdf.belgium.be/resource/static/files/import/2017_12_15_jeph/final_resolution_on_european_disability_strategy_-_fr.pdf

6. Un engagement fort des institutions européennes

La Commissaire européenne aux Affaires sociales, Marianne Thyssen, s'est engagée à rencontrer au mieux les attentes de l'EDF quant à la définition des priorités de la prochaine stratégie Handicap.

Le Président du Parlement européen, Antonio Tajani, a annoncé qu'il adressera un courrier à tous les Présidents des Parlements des Etats pour que ces derniers veillent à assurer l'accès à l'entièreté du processus des élections à toutes les personnes handicapées.

e) Les journées européennes de la personne handicapée

Cette année, les journées européennes des personnes handicapées, étaient organisées en préambule du Parlement européen des personnes handicapées.

Le thème des journées 2017 était donc : « Nous sommes citoyens » et se centrait sur la participation.

Comme en 2016, ces 2 journées ont été l'occasion de présentations et d'échanges d'intérêt variable. Certaines interventions étaient particulièrement riches, comme celle de Monsieur Prevos, membre de l'exécutif de l'EDF, qui dénonçait l'hypocrisie qui consiste à décréter la personne handicapée être un Homme comme les autres et au même moment ne pas lui reconnaître le droit de vote !

Retenons aussi que certains Etats émettent encore une réserve par rapport à l'application de l'art 29 (droit de vote) lorsque le candidat électeur est une personne handicapée.

Dans d'autres états, le handicap rend impossible de s'inscrire sur les listes électorales. 7 pays seulement autorisent le droit de vote des personnes handicapées. Dans ces pays, les barrières physiques, administratives, cognitives rendent l'accès au droit de vote souvent théorique. Sans même évoquer la question de la prise de décision elle-même puisque beaucoup de personnes handicapées n'ont pas accès aux informations.

Les interventions des représentants des villes lauréates (Lyon, Luxembourg et Lugo) à des *Access City Award*, étaient très intéressantes car elles mettaient toutes fortement l'accent sur un double préalable à l'intégration de la dimension du handicap dans toutes les politiques et tous les processus de décision en matière d'accessibilité à l'échelle de la ville :

- la participation des personnes handicapées et de leurs organisations représentatives dans les mécanismes de prises de décisions (C'était particulièrement le cas pour les villes de Lyon et de Luxembourg);



- la reconnaissance d'un ou plusieurs interlocuteurs administratifs compétents et capables de prendre en charge l'ensemble d'une problématique.

Un intervenant belge a suggéré de dédicacer à l'avenir les investissements publics aux seuls projets accessibles pour tous. Le BDF partage bien évidemment complètement cette approche.

6. Coopération avec les conseils d'avis

La réalité de l'Etat belge (réformes de l'Etat successives accentuant le mouvement de décentralisation des compétences) rend plus que jamais nécessaire une coordination des structures représentatives des personnes handicapées (Conseils d'avis).

A l'initiative du BDF, les différents conseils d'avis existants se réunissent informellement 4 fois par an en « Plateforme des conseils d'avis ». Les entités qui ne disposent pas d'un conseil d'avis sont « représentées » par un membre du CSNPH ou du BDF habitant dans l'entité concernée.

Cela permet et légitimise à la fois une interpellation coordonnée et intégrée du politique belge mais aussi le travail régulier de récolte d'informations.

Ces échanges réguliers rendent plus aisée la rédaction des rapports demandés au niveau international et serviront, bien entendu, à écrire le rapport alternatif prévu pour l'examen en 2019 des 2^{ème} et 3^{ème} rapports périodiques de la Belgique sur la mise en œuvre de l'UNCRPD.

La « Plateforme des conseils d'avis » s'est donc réunie à 3 reprises en mars, octobre et décembre 2017 ²².

Les thèmes principalement abordés ont été les suivants :

- La mise en œuvre de la 6^{ème} Réforme de l'Etat, avec une attention particulière sur les aspects susceptibles d'avoir un impact sur la vie des personnes handicapées : la mise en place de conseils d'avis, les allocations familiales, l'enseignement, les conventions de revalidation, l'APA en Région wallonne, la lutte contre les discriminations, les codes de la route, les soins de santé, les droits dérivés, ...
- Le Budget d'assistance personnelle (BAP) et le *Persoonsvolgende financiering* (PVF)
- Les différents plans handicap, le décret Inclusion, etc.

²² Les 24 mars, 1er septembre et 1er décembre 2017. La réunion initialement prévue en juin a dû être annulée.



- Les évolutions des administrations handicap (regroupement de divers services au sein de la *Dienststelle für selbstbestimmtes Leben*, nouveau contrat de gestion AVIQ), ...
- Différentes propositions de texte en matière d'emploi, de soins intégrés, de lutte contre la pauvreté, ...
- En matières internationales, des échanges sur les dossiers suivis ou initiés par le BDF : Suivi de la mise en œuvre de l'UNCRPD, Commentaire BDF sur l'article 5 CRPD, Carte européenne de handicap, Parlement européen des personnes handicapées, Objectifs du développement durable, Rapport sur les articles du groupe 2 de la Charte sociale européenne révisée, la Directive Accessibilité du web, etc.

La création des conseils d'avis, dans les entités fédérées qui n'en sont pas dotées, reste une préoccupation essentielle pour le BDF. La concertation entre tous est une réelle plus-value dans le développement de l'action de l'exécutif auquel il correspond.

Le BDF continue d'insister pour que de telles instances soient créées pour chaque niveau de pouvoir. A ce titre, la formulation de la déclaration de la Belgique dans le cadre de la conférence des Etats parties à l'UNCRPD ²³ ainsi que la résolution votée lors du Parlement européen des personnes handicapées ²⁴ constitueront des bras de levier utiles pour amener les différents exécutifs concernés à agir pour garantir une représentation efficace des personnes handicapées.

7. Prises de position diverses

Le BDF, en concertation avec la plateforme des conseils d'avis, a fait part de ses réflexions et positions sur le plan de l'autonomie de choix et de l'inclusion participative des PH dans un certain nombre de dossiers

- 29/01/2017 : participation à la rédaction de la « résolution de l'EDF sur la représentation de Personnes avec un handicap psychosocial et de survivants de la psychiatrie dans les instances de l'EDF »
- 07/02/2017 : interpellation des parlementaires européens sur le soutien à la directive *European Accessibility Act*.
- 27/02/2017 : participation à la rédaction de la « résolution 60 ans du Traité de Rome » de l'EDF
- 08/03/2017 : Réponse au questionnaire « Autisme » de la Commission européenne
- 14/03/2017 : participation à la rédaction de la « résolution emploi » de l'EDF

²³ Voir point 2.b, ci-dessus

²⁴ Voir point 5.d, ci-dessus

- 18/05/2017 : Participation à la rédaction de la « Déclaration de Madrid de l'EDF »
- 03/07/2017 : participation à la consultation de la Commission européenne sur le socle social européen
- 06/07/2017 : participation du BDF à la rédaction des commentaires de l'EDF sur le *General Comment* relatif à l'article 5 UNCRPD
- 05/10/2017 : participation du BDF à l'écriture du Manifeste de l'EDF sur le droit de vote
- Novembre 2017 : participation de l'EDF à l'écriture de la Résolution EDF sur la stratégie européenne du handicap

8. Vie du BDF

Le 1^{er} septembre 2017, Madame Thérèse Kempeneers-Foulon a pris sa pension au niveau de l'ANAHM. En conséquence, elle a quitté sa fonction d'administratrice au sein du BDF. Résolument en faveur du développement d'une Europe sociale, Thérèse a insufflé son enthousiasme au sein du BDF, depuis sa création. Elle a aussi occupé la fonction de secrétaire générale de l'EDF de 2003 à 2010.

C'est donc avec beaucoup d'émotion que le BDF a salué le retrait de cette grande dame du mouvement belge, européen et international des personnes handicapées.

Le 30 septembre 2017, *Fevlado vzw* a changé de nom pour devenir *Doof Vlaanderen*.

9. Communication - Sensibilisation

a) Information « grand public »

En matière d'information vers le grand public, le site Internet du BDF est l'outil principal de la communication du BDF.

Avec 7 Directo diffusés sur l'année 2017, le BDF a maintenu le rythme de parutions de 2016. Les thématiques abordées reflètent correctement la répartition des efforts du BDF :

- Les progrès réalisés au niveau de la directive *European Accessibility Act* ²⁵
- Entrée en vigueur de la Directive sur l'accessibilité des sites Internet publics ²⁶

²⁵ http://bdf.belgium.be/preview/en/news/2017/2017_02_25_eaa.html

²⁶ http://bdf.belgium.be/preview/fr/news/2017/2017_05_23_access.html

- La présentation des Socles européens des droits sociaux ²⁷
- La Conférence annuelle des Etats parties à la Convention des Nations Unies relative aux droits des Personnes handicapées au cours de laquelle la Belgique s'est engagée à mettre en place des conseils d'avis ²⁸
- Le rapport volontaire de la Belgique sur la mise en œuvre des Objectifs du développement durable : les personnes handicapées laissées de côté ²⁹
- Le lancement de l'*European Mobility Card*, le projet un peu fou du BDF devenu réalité ³⁰
- La semaine du handicap au niveau européen : le droit de vote pour tous mis en avant lors des Journées européennes du handicap et du Parlement européen des personnes handicapées ³¹

L'AG de 2016, constatant que le travail du CA et du secrétariat n'était pas suffisamment visible, avait exprimé le souhait d'une information plus régulière et plus proche des activités quotidiennes du BDF vers l'ensemble du mouvement des associations de personnes handicapées mais aussi vers le monde politique.

Il a été décidé de diffuser par le même canal des news « Le BDF en action ». Celui-ci fait chaque mois le point sur les actions essentielles menées par le BDF.

Et, cette information régulière a porté de beaux fruits : 2017 aura été l'année où les médias ont ouvert leurs colonnes et tendu leurs micros au BDF :

- 23 août : la Une ainsi qu'une double page d'Elodie Blogie dans le journal *Le Soir* : entretien avec : Gisèle Marlière, Pierre Gyselinck, Daniel Tresegnie, Olivier Magritte et Véronique Duchenne ³²
- 23 août : journal radio de 8h00 de *La Première*, RTBF radio (à partir de la 5^{ème} minute) ³³
- 23 août : journal radio de 13h00 de *La Première*, RTBF radio : interview de Gisèle Marlière ³⁴

²⁷ http://bdf.belgium.be/preview/fr/news/2017/2017_07_03_socle.html

²⁸ http://bdf.belgium.be/preview/fr/news/2017/2017_07_12_cosp.html

²⁹ http://bdf.belgium.be/preview/fr/news/2017/2017_07_17_sdgs.html

³⁰ http://bdf.belgium.be/preview/fr/news/2017/2017_10_19_edc.html

³¹ http://bdf.belgium.be/preview/fr/news/2017/2017_12_15_jeph.html

³² http://bdf.belgium.be/resource/static/files/import/mi_parcours/2017-08-23-le-soir.pdf

³³ http://bdf.belgium.be/resource/static/files/import/mi_parcours/2017-08-23-rtbf-le-journal-de-8h.mp3

³⁴ http://bdf.belgium.be/resource/static/files/import/mi_parcours/2017-08-23-rtbf-le-journal-de-13h.mp3

- 4 octobre : trois pages de Nicolas Sohy dans le magazine *Moustique* : interview de Vincent Snoeck, Nino Peeters et Olivier Magritte sur l'accessibilité des infrastructures publiques aux personnes à mobilité réduite ³⁵
- 7 octobre : reportage d'Olivier Nederlandt pour l'émission *Transversales* sur l'emploi des personnes handicapées : interview de Gisèle Marlière et Daniel Tresegnie ³⁶

Il reste une ombre à ce tableau encourageant : la Flandre et la Communauté germanophone ne semblent pas encore bien connaître le travail du BDF. Nous n'en connaissons pas les causes mais nous pensons aussi que maintenir une information régulière et de qualité en 2018 permettra le développement de la visibilité du BDF sur l'ensemble de la Belgique

Les « Directo » et les « BDF en action » sont diffusés vers plus de 2000 personnes.

D'autre part, la gestion de la plateforme Internet nous permet d'avoir une vue quantitative de l'évolution du nombre de visites sur le site du BDF :

BDF							
Pays visiteurs	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Belgique francophone	1.916	2.189	2.048	1.988	1.794	3.560	2.965
Belgique Néerlandophone	1.194	1.333	1.858	1.822	2.232	3.593	2.295
Belgique Germanophone	64	46	50	114	186	156	56
Allemagne	51	49	66	99	121	37	41
France	76	128	359	307	283	404	280
Grande-Bretagne	185	133	111	107	266	246	236
Pays-Bas	64	132	437	535	479	821	204
USA	619	993	1.326	1.024	1.206	1.193	730

Ces données chiffrées sont difficilement exploitables au-delà du constat de l'évolution globale du nombre de visites. La très forte hausse de 2016 semble exceptionnelle et est suivie d'un retour à une évolution « normale » en 2017, puisque l'on constate que les chiffres pour la

³⁵ http://bdf.belgium.be/resource/static/files/import/2017_09_12_bdf_action/2017-10-04-accessibilite-magazine-moustique-interview-p-1-3.pdf

³⁶ <http://bdf.belgium.be/fr/newsletter/le-bdf-en-action-septembre-2017.html>

Belgique francophone et néerlandophone continuent à augmenter par rapport à ce qu'ils étaient avant 2016.

Au niveau de la Belgique germanophone, par contre, on assiste à un retour à un nombre de consultations inférieur à ce que nous avons connu avant 2014. Il est vraisemblable que le défaut reste dans l'incapacité du BDF à traduire ses newsletters en allemand.

Une autre donnée statistique disponible depuis la mise en œuvre de la nouvelle version du site Internet du BDF est le volet « inscriptions et désinscriptions à la *newsletter* » :

	2016	2017
Nouvelles inscriptions sur les sites	54	100
Désinscriptions des sites	4	15

Nous constatons que le nombre d'inscriptions et de désinscriptions évolue donc très positivement vu qu'il ne faut pas comparer le pourcentage d'évolution des désinscriptions par rapport aux inscriptions par année, mais plutôt, le nombre de désinscriptions en 2017 par rapport au nombre d'inscriptions en 2016.

Last but not least, nous rappelons le « métier » unique du BDF dans la constellation informative en Belgique : il brasse des informations parfois fort techniques, difficiles à lire et à comprendre et agit sur des dossiers et des discussions parfois très juridiques et dont les retentissements sur la vie au quotidien ne sont souvent ni immédiats, ni directement palpables, alors qu'ils sont pourtant très réels.

C'est tout le défi du BDF d'agir et de réagir dans des domaines qui, sinon, seraient le terrain de jeu exclusif des politiques.

b) Information vers les membres

Directo et *BDF en action* touchent bien sûr les membres du BDF mais ont une audience beaucoup plus large.

Quand il s'agit d'interpeller uniquement ses membres, le BDF a régulièrement recours à la partie « members only » de son site Internet. Il s'en sert principalement pour informer et pour solliciter la participation de ses membres par rapport à des actions en lien avec la situation des personnes handicapées au niveau européen :

- 29/03/2017 : annonce de la Table ronde « pauvreté » au Parlement de la Région Bruxelles-Capitale
- 24/04/2017 : EDF fête ses 20 ans



- 27/04/2017 : Après-midi d'étude « Vers un enseignement inclusif », USL-B et ULB
- 15/05/2017 : *INnet Campus* : « Devient étudiant pour une semaine, Grenade, Lisbonne, Anvers »
- 17/05/2017 : *Special Sports for Special People (3SP)*
- 24/05/2017 : Transport multimodal – Enquête UE
- 12/06/2017 : *Participatiesamenleving*
- 20/07/2017 : Appel à participer au Parlement européen des personnes handicapées
- 21/11/2017 : Colloque international « Enfance et Polyhandicap »

A côté d'Internet qui constitue un canal d'informations rapide et accessible, les assemblées générales et réunions de travail durant l'année continueront, bien entendu, à être, pour les membres du BDF, le lieu privilégié d'informations sur l'action du BDF mais aussi d'interactions nécessaires pour améliorer la qualité du travail des instances et de son secrétariat.

8. Conclusion

Au cours de cette année 2017, le BDF a donc rempli ses obligations en termes de moyens mis en œuvre pour atteindre ses objectifs. Pour ce qui est des résultats, d'aucuns pourraient dire qu'ils ne sont pas suffisants, mais le BDF ne dispose pas des leviers de décision utiles : ceux-ci sont entre les mains des gouvernements.

Le fait que le BDF ainsi que ses organisations membres font désormais régulièrement référence aux articles de la Convention, tant dans leur mode de fonctionnement que dans leurs communications, constitue véritablement une mise en œuvre concrète de diffusion de l'esprit de l'UNCRPD.

Le BDF ne ménage pas ses efforts pour inciter les décideurs politiques à assurer un suivi efficace des recommandations faites à l'Etat belge par le Comité des droits des personnes handicapées.

A ce titre, le travail d'évaluation réalisé à « mi-parcours entre deux rapports de la Belgique » constitue certainement un marqueur important. Le BDF maintient une pression positive sur les gouvernements des différentes entités constitutives de la Belgique fédérale.

Le BDF rappelle, dans chacune de ses rencontres politiques, qu'il se veut un partenaire constructif dans le développement des politiques et actions favorisant l'autonomie et l'inclusion des personnes handicapées et de leur famille.



Son espoir est de voir la Belgique rencontrer ses engagements de manière concrète d'ici au moment où elle sera amenée à produire son 2^{ème} et 3^{ème} rapport sur la mise en œuvre de l'UNCRPD.

Les années 2018 et 2019 étant des années électorales, nous espérons qu'elles seront plus propices à obtenir des avancées, notamment en matière de mise en place de Conseils d'avis.

Le travail réalisé s'avère en tous cas très utile à quatre niveaux :

1. Il permet au BDF de répondre de manière fouillée et concertée à d'autres demandes qui relèvent de la thématique « droits de l'homme » ; il devient peu à peu un interlocuteur apprécié tant sur le plan national que supranational.
2. Il a assuré au BDF une forme de reconnaissance sur la scène internationale pour les matières liées au handicap : implication sur le dossier des Objectifs du Développement Durable, travail avec l'associatif international, reconnaissance au niveau des instances de l'ONU en charge du suivi national des traités, contacts avec le Conseil de l'Europe, sollicitation en qualité d'exemple de bonnes pratiques par des Conseils nationaux d'autres pays dans le cadre de la préparation de leur rapport alternatif, ...
3. Il sert à alimenter un argumentaire particulièrement utile dans les contacts avec les ministres du gouvernement fédéral et des entités fédérées
4. Il est utile, enfin, car il alimente un lien entre les associations du BDF et rassemble un consensus entre elles qui les rend collectivement et individuellement plus fortes dans leur travail au quotidien